

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Sursaut de l'emploi salarié mi-2014

Au 2^e trimestre 2014 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'emploi salarié marchand repart à la hausse après trois trimestres de stabilité (+0,4 %, soit +4 610 personnes en emploi). Il bénéficie de nombreuses créations d'emploi dans le tertiaire marchand, principalement liées à l'ouverture des Terrasses du port à Marseille, qui viennent plus que compenser les pertes d'emploi dans la construction et l'industrie. Dans le secteur non marchand, le nombre de salariés en contrats aidés progresse, notamment grâce aux Emplois d'avenir, mais sur un rythme moins soutenu : +1 620 à fin juin 2014, après +2 090 à fin mars 2014. Parallèlement, le taux de chômage se stabilise à 11,3 % de la population active. La hausse du nombre de demandeurs d'emploi s'atténue encore, mais ce ralentissement s'interrompt au 3^e trimestre 2014.

En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand augmente légèrement (+0,1 %, soit +20 200 emplois), tiré par l'intérim. Comme en Paca, la croissance du nombre de bénéficiaires d'emplois aidés dans le secteur non marchand ralentit : +13 400, après +20 100. Enfin, le taux de chômage reste stable, à 9,7 % de la population active, et le rythme de progression de la demande d'emploi s'affaïsse encore, avant d'accélérer de nouveau au 3^e trimestre.

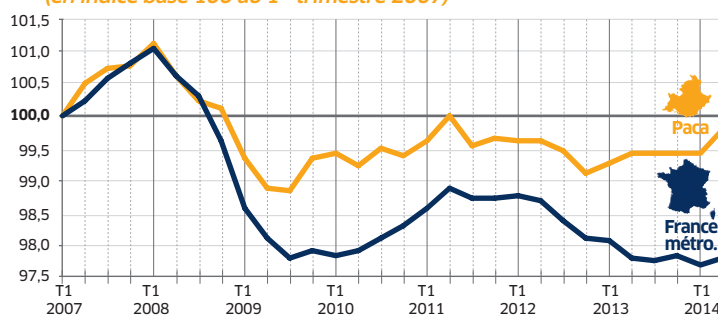
Ces tendances s'inscrivent dans un contexte de stagnation de l'activité nationale au 2^e trimestre 2014, comme au 1^{er} trimestre.

Le commerce et l'hébergement-restauration boostent la création d'emploi

Après trois trimestres consécutifs de stabilité, l'emploi salarié des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs repart à la hausse en Paca au 2^e trimestre 2014 : +0,4 %, soit +4 610 emplois par rapport au 1^{er} trimestre 2014 > ①. C'est la plus forte croissance trimestrielle enregistrée depuis trois ans. Contrairement aux trimestres précédents, cette augmentation est uniquement due à l'évolution de l'emploi hors intérim, puisque seuls 100 emplois intérimaires sont créés ce trimestre (+0,3 %) > ②. Au total, la région compte 1 106 730 salariés au 2^e trimestre 2014 (7,2 % des effectifs nationaux), soit une hausse de +0,4 % sur un an (+4 300 emplois).

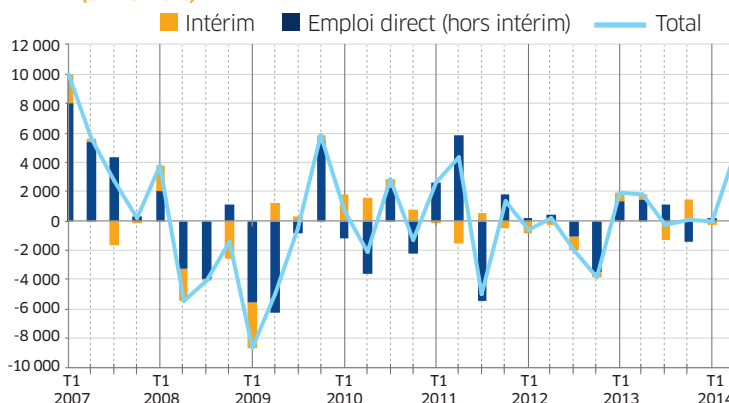
En France métropolitaine en revanche, ce sont encore les variations de l'emploi intérimaire qui expliquent les évolutions de l'emploi salarié marchand hors agriculture et particuliers employeurs. Au 2^e trimestre, celui-ci augmente légèrement (+0,1 %, soit +8 400 emplois) tiré par l'intérim (+2,7 %), après s'être replié au trimestre précédent (-0,1 %) sous l'effet du recul du travail temporaire (-2,8 %). D'après les prévisions de l'Insee, l'atonie de la croissance en France (+0,1 % de croissance du PIB prévue pour les 3^e et 4^e trimestres) serait à l'origine de nouvelles pertes d'emploi dans le secteur marchand à l'horizon de la fin d'année.

① Évolution de l'emploi salarié marchand (en indice base 100 au 1^{er} trimestre 2007)



Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs
Note : données trimestrielles provisoires, corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, estimations d'emploi

② Contribution de l'intérim et de l'emploi direct à l'évolution de l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre)



Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs
Note : données trimestrielles provisoires, corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, estimations d'emploi

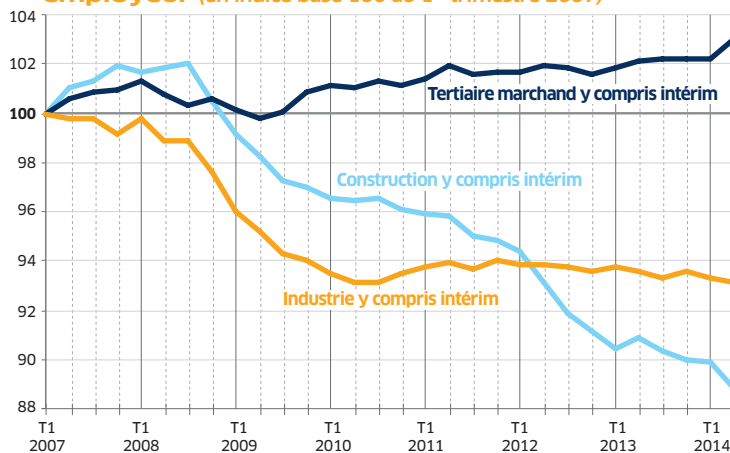
En Paca, en comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, seul le tertiaire marchand crée des emplois au 2^e trimestre 2014, après trois trimestres de quasi-stabilité : +0,8 %, après +0,1 % au 1^{er} trimestre > ⑤. A l'opposé, l'emploi dans la construction, qui ne cesse de se contracter depuis mi-2008, enregistre une forte baisse ce trimestre : -1,2 %, après -0,1 %. Dans l'industrie, où l'emploi évolue peu depuis 2010, le repli est très modéré : -0,1 % au 2^e trimestre, après -0,3 %.

Plus précisément, dans le tertiaire marchand, qui représente 75 % de l'emploi salarié marchand en Paca une fois les effectifs intérimaires réaffectés, les créations de postes sont nombreuses au 2^e trimestre 2014 : +6 180, après +480 > ④. L'intérim, qui ne représente que 1,6 % des effectifs du secteur, contribue à cette hausse à hauteur de 890 postes > ⑤. Dans le détail, l'augmentation de l'emploi est très importante dans l'hébergement et la restauration (+2,8 %, soit +2 950 postes, dont 50 intérimaires), alors que l'emploi dans ce sous-secteur se repliait depuis mi-2013 (-1,1 % au 1^{er} trimestre 2014). La progression est aussi très forte dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (+1,4 %, soit +3 350 postes, après -0,2 %), en lien notamment avec l'ouverture en mai 2014 de l'espace commercial des Terrasses du port à Marseille. Dans ce sous-secteur, 730 postes intérimaires sont créés et contribuent à 82 % de la hausse de l'intérim dans le tertiaire marchand. D'autres sous-secteurs créent des emplois au 2^e trimestre, mais dans une moindre mesure : le transport et l'entreposage (+0,2 %, après +0,7 % au trimestre précédent, soit +210 emplois, dont 120 postes intérimaires), l'information et la communication (+0,4 %, après +0,1 %, soit +170 emplois), les activités scientifiques et techniques et les services aux entreprises (+0,2 %, après +0,3 %, soit +290 postes), ainsi que les activités immobilières (+0,5 %, après -0,3 %, soit +110 emplois). En revanche, les effectifs des activités financières et d'assurance se stabilisent, après avoir augmenté de +0,8 %. Seul l'emploi dans les autres activités de service diminue au 2^e trimestre : -1,3 %, soit -920 postes (après +0,7 %).

Dans l'industrie (15 % de l'emploi salarié marchand en Paca une fois les effectifs intérimaires réaffectés), la baisse de 230 emplois salariés ne s'explique que par le recul de l'intérim. La création de 60 emplois directs ne suffit pas à compenser la destruction de 290 emplois intérimaires. Le taux de recours à l'intérim dans ce secteur baisse d'ailleurs par rapport au trimestre précédent : 6,0 % au 2^e trimestre, après 6,2 %. Deux sous-secteurs contribuent à la diminution de l'emploi salarié : les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution et la fabrication d'autres produits industriels. Dans le premier, l'emploi se contracte de 0,4 %, (après -0,2 % au trimestre précédent) : malgré la création de 70 emplois directs, 210 postes intérimaires sont détruits. Dans le second, l'emploi se replie de 0,3 % (après +0,2 %), la suppression de 130 emplois intérimaires venant s'ajouter à celle de 90 emplois directs. Par ailleurs, l'emploi reste stable dans le sous-secteur de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de la fabrication de machines. En revanche, il repart à la hausse dans la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (+0,4 %, après -1,5 %, soit +100 postes), et dans la fabrication de matériels de transport (+0,3 %, après -0,2 %, soit +40 postes).

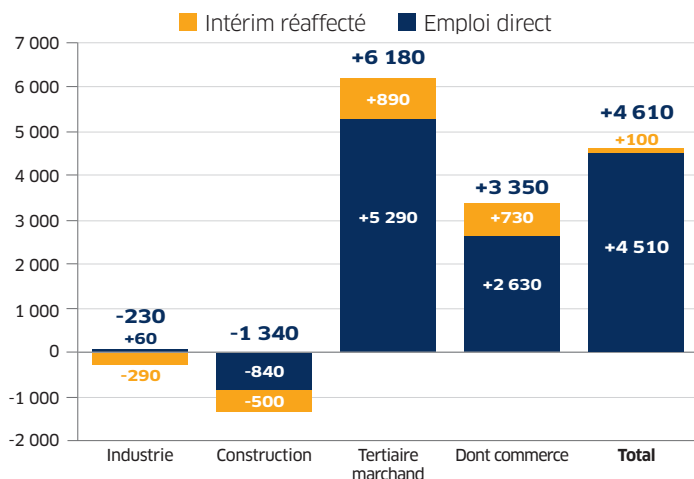
Enfin, dans la construction (10 % des effectifs salariés marchands en Paca une fois les effectifs intérimaires réaffectés), 1 340 emplois sont détruits, dont 500 emplois intérimaires. Le taux de recours à l'intérim recule de 0,3 point et s'établit à 8,1 %. Il reste néanmoins le taux le plus élevé parmi les trois grands secteurs d'activité de Paca. Hors intérim, le repli de l'emploi salarié dans la construction est plus modéré (-0,8 %, contre -1,2 % y compris intérim).

⑤ Évolution de l'emploi salarié marchand en Paca, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur (en indice base 100 au 1^{er} trimestre 2007)



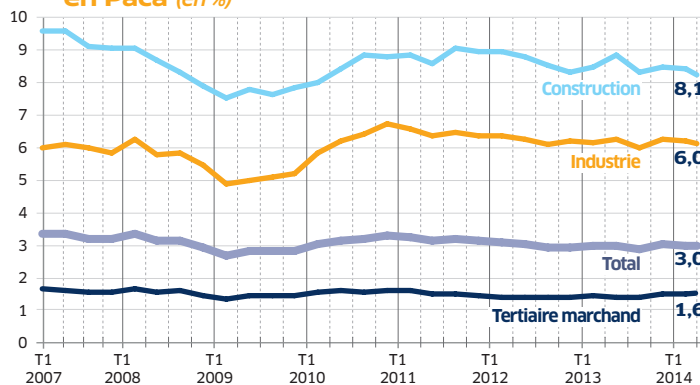
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs
Note : données trimestrielles provisoires, corrigées des variations saisonnières
Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Traitements (CVS et réaffectation de l'intérim) ; Direccte Paca / Sese

④ Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi direct à l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre, entre le T1-2014 et le T2-2014)



Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs
Note : données trimestrielles provisoires arrondies, corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Traitements (CVS et réaffectation de l'intérim) ; Direccte Paca / Sese

⑤ Taux de recours à l'intérim⁽¹⁾ par secteur d'activité, en Paca (en %)



⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

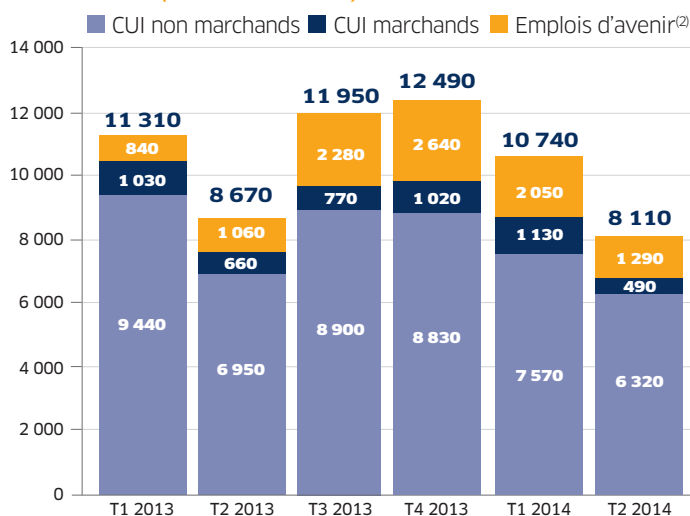
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs
Note : données trimestrielles provisoires, corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations

■ Tassement du nombre de salariés en contrats aidés

Au cours du 2^e trimestre 2014, 8 110 contrats aidés sont signés ou reconduits en Paca, dont 89 % dans le secteur non marchand > 6. Par rapport au même trimestre de 2013, ce nombre régresse de 6,0 % (soit -560 embauches) : la hausse annuelle des entrées en Contrats uniques d'insertion (CUI) et en Emplois d'avenir dans le secteur marchand (+160) ne compense pas le recul dans le secteur non marchand (-720).

Au final, sur le premier semestre de l'année, 18 850 contrats aidés sont signés ou reconduits. C'est 6,0 % de moins qu'au premier semestre 2013. Ce repli est imputable au fort recul des entrées en CUI du secteur non marchand (-2 500 embauches et reconductions sur un an), alors que le programme Emplois d'avenir continue de monter en charge (+1 440). Cela traduit une priorité des pouvoirs publics d'accompagner l'insertion des jeunes en difficulté.

6 Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, en Paca (cumuls trimestriels)



⁽¹⁾ y compris avenants de reconduction
⁽²⁾ marchands et non marchands

Note : données brutes arrondies, provisoires

Source : ASP ; Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Conséquence logique du tassement des entrées, le stock de contrats aidés à fin juin 2014 progresse sur un rythme ralenti par rapport au trimestre précédent : +1 580, après +2 920 à fin mars 2014 > 7. Après quatre trimestres de hausse consécutive, les effectifs en CUI-CIE diminuent ce trimestre (-240). Malgré tout, avec 30 860 bénéficiaires à la fin du 2^e trimestre 2014 (+10 100 en un an), la région Paca affiche son plus haut niveau de contrats aidés depuis l'origine du Contrat unique d'insertion début 2010 > 8. Cette hausse globale est attribuable pour les deux tiers à la variation annuelle du nombre de salariés en Emplois d'avenir (+6 520).

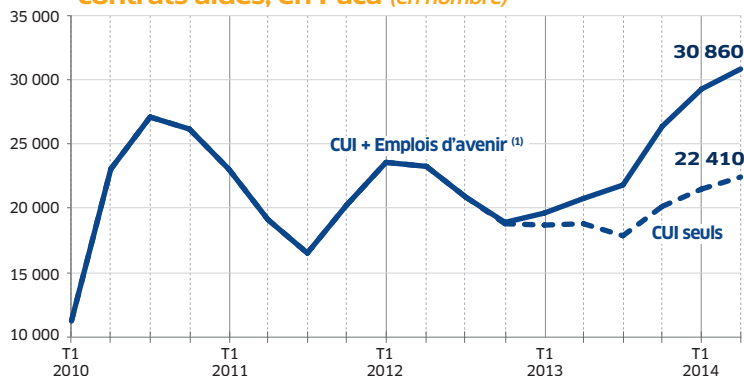
7 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca

	Nombre de bénéficiaires (stock en fin de trimestre)		Variation trimestrielle du stock de bénéficiaires (en nombre)				
	T2 2013	T2 2014	T2 2013	T3 2013	T4 2013	T1 2014	T2 2014
Secteur non marchand	18 890	26 490	+990	+540	+3 350	+2 090	+1 620
CUI-CAE	17 020	19 990	+70	-1 050	+1 820	+1 030	+1 170
Emplois d'avenir	1 870	6 500	+920	+1 590	+1 530	+1 060	+460
Secteur marchand	1 870	4 370	+140	+530	+1 170	+830	-40
CUI-CIE	1 810	2 420	+70	+70	+440	+340	-240
Emplois d'avenir	70	1 950	+70	+470	+730	+490	+200
Total	20 760	30 860	+1 130	+1 070	+4 520	+2 920	+1 580

Note : données brutes arrondies, provisoires

Source : ASP ; Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

8 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (en nombre)



⁽¹⁾ les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

Note : données brutes arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP ; Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

■ Baisse des entrées en contrats d'apprentissage

Au cours du 2^e trimestre 2014, 1 030 contrats d'apprentissage sont enregistrés en Paca, soit 9,0 % de moins qu'au même trimestre de 2013 > 9. Ce recul est deux fois plus rapide au niveau France métropolitaine. En région, au vu des données disponibles pour les mois de juillet et août, cette détérioration s'atténuerait au 3^e trimestre 2014.

9 Entrées⁽¹⁾ en contrats d'apprentissage, en Paca (cumuls trimestriels)



⁽¹⁾ les données font référence aux dates d'enregistrement des contrats

Note : données brutes arrondies, provisoires

Source : Dares, base Ari@ne ; Traitements : Direccte Paca / Sese

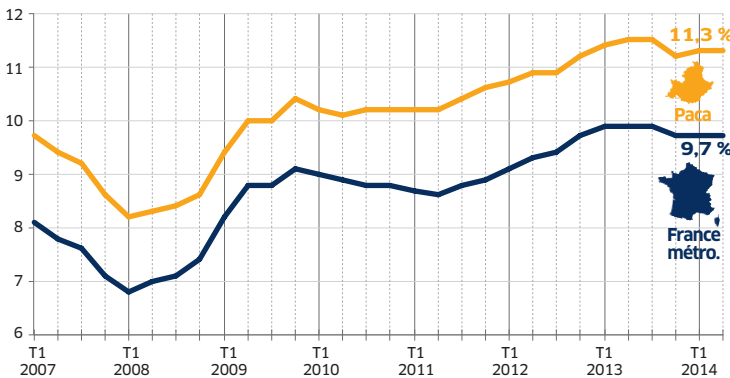
Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des **contrats de professionnalisation** sont temporairement indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sur l'année 2014 sont incomplètes.

■ Stabilité du taux de chômage

En Paca, comme au trimestre précédent, le taux de chômage localisé s'établit à 11,3 % de la population active au 2^e trimestre 2014 > 10. Sur un an, il recule de 0,2 point.

En France métropolitaine, le taux de chômage au sens du BIT se stabilise à 9,7 % de la population active au 2^e trimestre 2014, pour le troisième trimestre consécutif. Sur un an, le repli est de 0,2 point. Selon les prévisions de l'Insee, le taux de chômage national augmenterait de nouveau au 2nd semestre, en raison d'une légère progression de la population active.

10 Taux de chômage (en %)



Note : données trimestrielles, corrigées des variations saisonnières

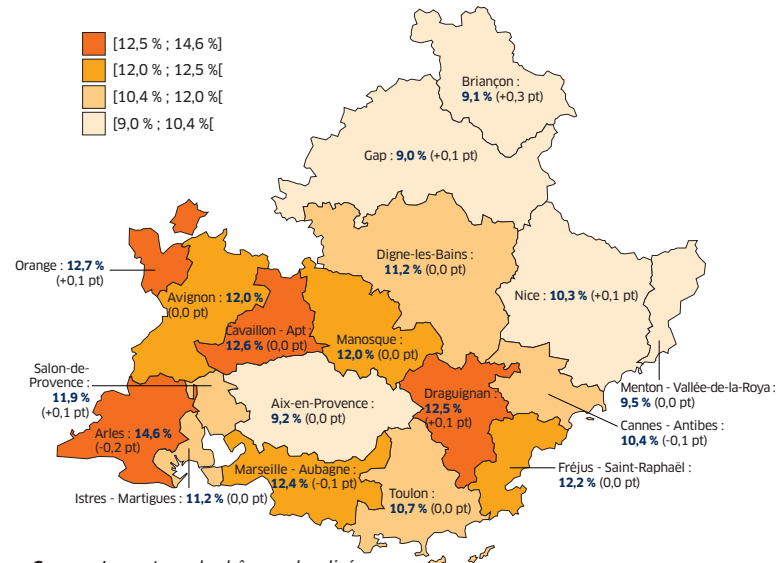
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Au sein de la région, le taux de chômage localisé se stabilise dans les Bouches-du-Rhône par rapport au 1^{er} trimestre 2014, (11,7 %), les Alpes-de-Haute-Provence (11,6 %) et les Alpes-Maritimes (10,3 %), tandis qu'il progresse de 0,1 point dans le Var (11,1 %) et de 0,2 point dans le Vaucluse (12,5 %) et les Hautes-Alpes (9,2 %).

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage localisé progresse de 0,3 point dans la zone d'emploi de Briançon, qui a l'un des taux de chômage les plus bas de la région (9,1 %) > 11. L'augmentation est de 0,1 point dans les zones d'emploi d'Orange (12,7 %), de Draguignan (12,5 %), de Salon-de-Provence (11,9 %), de Nice (10,3 %) et de Gap (9,0 %). En revanche, ce taux diminue de 0,2 point dans la zone d'emploi d'Arles, la plus touchée par le chômage (14,6 %), et de 0,1 point dans les zones d'emploi de Marseille-Aubagne (12,4 %) et de Cannes-Antibes (10,4 %). Dans les autres zones d'emploi de la région, le taux de chômage reste stable.

11 Taux de chômage par zone d'emploi

(taux en % au T2-2014 et évolution trimestrielle en point)



Source : Insee, taux de chômage localisés

■ Dernier trimestre de ralentissement de la demande d'emploi

Au 2^e trimestre 2014, Paca compte en moyenne 428 800 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 12. C'est 20 200 de plus qu'un an auparavant. Ce trimestre encore, la hausse annuelle est moins soutenue que les précédents : +4,9 % au 2^e trimestre, soit une croissance deux fois moins rapide que le pic enregistré un an plus tôt (+9,9 % au 2^e trimestre 2013). Toutefois, ce ralentissement s'interrompt au 3^e trimestre 2014 : la progression annuelle du nombre de demandeurs d'emploi s'amplifie et atteint +5,8 %.

En France métropolitaine, le ralentissement se poursuit également au 2^e trimestre 2014 : +4,7 % sur un an, après +4,9 %. En revanche, au 3^e trimestre, la demande d'emploi de catégories A, B, C accélère de nouveau, sur un rythme proche de celui enregistré en Paca (+5,6 %).

Au niveau départemental, les évolutions sont contrastées. Si la hausse annuelle de la demande d'emploi se modère dans les Alpes-de-Haute-Provence (+4,2 % au 2^e trimestre 2014, après +5,1 %), les Hautes-Alpes (+4,8 %, après +5,6 %) et les Alpes-Maritimes (+7,2 %, après +8,0 %), elle se maintient au même rythme qu'au trimestre précédent dans les Bouches-du-Rhône (+3,2 %) et le Vaucluse (+5,3 %), tandis qu'elle reprend dans le Var (+6,5 %, après +6,1 %). Au 3^e trimestre, tous les départements sont concernés par la dégradation régionale.

12 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi en Paca

	Moyenne trimestrielle (en niveau)		Évolution annuelle (en %)				
	T2 2014	T3 2014	T3 2013	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014
Total	428 800	436 800	7,9	6,6	5,1	4,9	5,8
Hommes	217 300	222 300	9,4	8,1	6,6	6,1	7,0
Femmes	211 500	214 500	6,4	5,0	3,6	3,8	4,5
Agés de moins de 25 ans	60 000	60 700	5,6	1,9	-0,7	-1,5	0,1
Agés de 25 à 49 ans	270 000	274 500	6,6	5,7	4,2	4,1	4,8
Agés de 50 ans et plus	98 800	101 700	13,4	12,3	11,8	11,9	12,3
Inscrits depuis moins d'un an	257 000	261 200	4,2	3,1	2,1	1,8	3,4
Inscrits depuis un an et plus	171 800	175 600	14,3	12,4	10,0	10,1	9,5

Note : données arrondies, corrigées des variations saisonnières

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calculs des CVS) : Directe Paca / Sese

Chez les jeunes de moins de 25 ans, une baisse est de nouveau enregistrée au 2^e trimestre en Paca (-1,5 % sur un an, après -0,7 %), due uniquement au recul de la demande d'emploi des jeunes femmes (-3,7 %, après -3,0 %). Chez les jeunes hommes, la demande d'emploi progresse, mais plus modérément qu'au trimestre précédent (+0,6 %, après +1,5 %). Au 3^e trimestre 2014, le nouveau repli observé chez les jeunes femmes (-1,6 %) ne suffit plus à compenser l'augmentation chez les jeunes hommes (+1,7 %), si bien que la demande d'emploi des jeunes renoue avec la hausse (+0,1 %).

Chez les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, le mouvement de décélération amorcé depuis le 3^e trimestre 2013 s'interrompt au 2^e trimestre 2014 dans la région : +11,9 % sur un an, après +11,8 %. La demande d'emploi des séniors croît désormais 2,5 fois plus vite que la moyenne tous âges confondus. Avec 10 500 personnes de plus que l'an passé inscrites sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C, les séniors représentent à eux seuls plus de la moitié de la hausse annuelle observée ce trimestre. Au 3^e trimestre 2014, avec une

progression annuelle de +12,3 %, leur nombre franchit ainsi la barre des 100 000 demandeurs d'emploi, un record historique.

Comme pour les séniors, la progression annuelle des demandeurs d'emploi de longue durée se stabilise au 2^e trimestre : +10,1 %, après +10,0 %. 171 800 demandeurs d'emploi sont inscrits depuis un an et plus en catégories A, B, C sur les listes de Pôle emploi (dont la moitié depuis deux ans et plus). En outre, leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C ne cesse de progresser depuis la mi-2009, pour s'établir à 40,1 % (soit +11,8 points de plus qu'à cette date).

Enfin, si l'on se restreint aux demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire qui n'ont exercé aucune activité, la hausse annuelle atteint +4,5 % au 2^e trimestre 2014 en Paca (soit +13 200, après +14 300 au trimestre précédent). Comme pour l'ensemble des catégories A, B, C, le ralentissement amorcé depuis le 3^e trimestre 2013 s'interrompt au 3^e trimestre 2014 : 311 800 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégorie A, soit 5,6 % de plus qu'un an plus tôt.

Pour en savoir plus :

- > [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)
 - > Dares Analyses n°78, octobre 2014 : ["La conjoncture de l'emploi et du chômage au 2^e trimestre 2014 : stagnation de l'activité et rebond de l'emploi"](#)
 - > Note de conjoncture de l'Insee, juin 2014 : ["La reprise différée"](#)

Rédaction achevée le 28 octobre 2014.

Virginie Meyer, chef de projet.

En collaboration avec Rémi Belle,
Marie-Christine Chesneau et Virginie d'Angelo.

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Par définition, ne sont donc pas considérés comme chômeurs les demandeurs d'emploi de catégories B et C (parce qu'ils exercent une activité réduite), de catégorie D (parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler, mais en stage, en formation ou en maladie) et enfin de catégorie E (parce qu'ils sont en emploi, bénéficiaires de contrats aidés par exemple). En revanche, la plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas

considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- sur la statistique mensuelle de la demande d'emploi (Pôle emploi-Dares) : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Documentation_methodologique_demandeurs_d_emploi_inscrits_et_offres_collectees.pdf
- sur le chômage BIT (Insee) : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/chomage/chomage.htm

Méthode de réaffectation des intérimaires à leur secteur d'activité employeur

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca a réaffecté les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentées dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee, qui classe l'intérim exclusivement dans le tertiaire marchand.

Pour effectuer cette réaffectation, le Sese a mis au point une méthode, inspirée de celle de la Direccte Nord-Pas-de-Calais. Cette méthode, explicitée dans l'encadré en page 3 de la [Note de conjoncture n°2](#), consiste à désaisonnaliser, pour chaque secteur d'activité, les séries départementales du nombre de contrats intérimaires en cours en fin

de mois à l'agence d'intérim produites par la Dares, puis pour chaque département, à calculer la part que représente chaque secteur dans le nombre total de contrats intérimaires en cours en fin de mois. Ces proportions sont ensuite appliquées à la série régionale d'intérim co-produite par l'Insee et la Dares. On obtient ainsi une série d'effectifs intérimaires corrigée des variations saisonnières, ventilée par secteur d'activité et par département, cohérente avec les estimations trimestrielles d'emploi salarié de l'Insee. Les effectifs intérimaires au niveau de la région sont obtenus en sommant les effectifs départementaux. En ajoutant ces effectifs à ceux hors intérim diffusés par l'Insee, on obtient enfin une nouvelle série d'emploi salarié où chaque intérimaire est réaffecté à son secteur d'activité employeur. Ce sont ces données qui sont analysées dans la présente note.

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe deux types :

> **Les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans et plus et les bénéficiaires de minimas sociaux.

Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 8 % de l'enveloppe financière nationale.

> **Les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, ou résidant dans des zones urbaines sensibles ou de revitalisation rurale. Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion

professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **Les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

> **Les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensées en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca, rubrique "Études et statistiques" : www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrice Russac

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars